

CONTACT

NOVEMBRE
2016

Vol. 35
No 6

ISSN 0830 0084

MOT DU MAIRE

Transport collectif

Le 24 octobre, la MRC Rimouski-Neigette annonçait la reconduction du service de transport collectif pour les municipalités rurales de son territoire à l'exception de St-Anaclet-de-Lessard.

Au cours des dernières années, nous avons fait trois sondages qui nous démontrent qu'il y a de l'intérêt pour un service de transport.

Depuis quelques années, un service Inter-MRC est en opération, service qui permet des déplacements entre Rimouski et Mont-Joli dans les deux sens avec un arrêt dans notre municipalité. Le nombre de déplacements est bon, mais très très peu d'utilisateurs sont de St-Anaclet.

Au cours des derniers mois, nous avons reçu quelques demandes pour offrir un service de transport vers Rimouski. La seule chose que nous n'avons pas tenté, c'est un projet pilote. Au cours des prochaines semaines, nous travaillerons avec la MRC pour mettre en place un service de transport.

Par le passé, quand nous avons organisé des rencontres pour discuter de transport, bien des gens étaient intéressés par ce service. Nous avons même offert des billets gratuits pour utiliser le service Inter-MRC. Par contre, personne n'est venu les chercher.

Ce projet pilote est l'occasion de démontrer que vous avez de l'intérêt pour le transport collectif. C'est le temps de passer de la parole aux actes.

Francis St-Pierre, maire

MAIRE FRANCIS ST-PIERRE

CONSEILLERS

POSTE N° 1 YVE ROULEAU
POSTE N° 2 MARIE-ÈVE DUFOUR
POSTE N° 3 ROLAND PELLETIER
POSTE N° 4 JEAN-FRANÇOIS CHABOT
POSTE N° 5 DAVID LEBLANC
POSTE N° 6 FRANCIS RODRIGUE

- BUREAU MUNICIPAL 723-2816
- INCENDIE 911
- C. COMMUNAUTAIRE 723-1747
- SERVICE DES LOISIRS 725-5389
- SALLE POLYVALENTE 724-0900
- BIBLIOTHÈQUE 723-1747
- TÉLÉCOPIEUR 723-0436
- www.stanaclet.qc.ca
- COURRIEL : municipalite@stanaclet.qc.ca



PANIER DE NOËL À SAINT-ANACLET

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 10 décembre.

Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier.

C'est le Club Lions de l'endroit qui coordonne la distribution et les demandes doivent être transmises directement au Club Lions de Saint-Anaclet à mon attention (Gaétan Pelletier) 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet, QC G0K 1H0.

À noter que des boîtes et des petites banques seront placées dans les commerces locaux, à l'école et au CPE Les Petits Soleils Magiques pour recueillir dons et denrées non périssables.

Pour des renseignements, veuillez contacter Gaétan Pelletier au 418-722-7685.

LES JARDINS DU MONDRAIN

Le 19 mai dernier, les membres de l'ESBL "Les Jardins du Mondrain" sont devenus propriétaires d'un terrain de 23 hectares, sur l'ancien site d'une sablière, située entre la rue Principale ouest et le rang 3 ouest.

Avec en mains les titres de propriétés, nous avons là un vaste terrain de jeu qui nécessite une bonne planification. Son envergure n'a d'égale que l'impatience des membres à retrousser leurs manches et les projets que nous pouvons y réaliser :

- Secteur des fruitiers;
- Secteur des familles (plantation d'un arbre à l'arrivée d'un nouvel enfant, etc.);
- Secteur érablière;
- Secteur cédrière;
- Sentiers d'interprétation;
- Arboretum...
- ... et surtout, la nature à son meilleur, à portée de main.

Il est encore temps de vous joindre à l'équipe et d'apporter votre collaboration, vos idées et vos talents ! Vous voulez en savoir plus? visitez notre site sur www.jardinsdumondrain.com

Claire Lepage, pour le bureau de direction

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal au 318, rue Principale Ouest du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Ils sont aussi publiés sur notre site internet.

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

Depuis fort longtemps, le bénévolat est un élément majeur du paysage social de St-Anaclet. Une part importante de notre qualité de vie découle de gestes gratuits et responsables de la part de personnes impliquées dans notre milieu. Estimant que la reconnaissance est essentielle, votre Conseil municipal a tenu sa traditionnelle soirée des bénévoles le 1^{er} octobre dernier.



Monsieur Lucien Roy était notre bénévole choisi et ce fut l'occasion de souligner la qualité de son implication, principalement en regard de la sauvegarde de notre patrimoine. Félicitations à Lucien, merci à toutes les personnes bénévoles et à l'an prochain.

Roland Pelletier, conseiller



Desjardins

Caisse de la Rivière Neigette

La Caisse Desjardins de la rivière Neigette fière partenaire de vos projets!

Le **programme Fonds d'aide au développement du milieu** de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette permet de soutenir financièrement les organismes à but non lucratif membres de la Caisse. Les organismes qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser leur projet doivent déposer leur demande d'aide financière au siège social de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, au maximum le vendredi 16 décembre 2016 à 16 h.

Les **règlements et le formulaire de demande d'aide financière** sont disponibles à votre Caisse ou sur le site internet de la Caisse www.desjardins.com/caisserriviereneigette ou encore par courriel au catherine.m.lord@desjardins.com.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 3 octobre 2016.

Adoption de la programmation des travaux dans le cadre de la taxe d'essence Canada-Québec pour les années 2014-2018. (Réso. 2016-10-113)

Appui au projet Carrefour jeunesse emploi Rimouski-Neigette afin d'inciter les jeunes à venir s'établir en région. (Réso. 2016-10-114)

Octroi à la MRC de la Mitis le contrat de ramonage pour l'année 2017. (Réso. 2016-10-115)

Refinancement de 2 règlements d'emprunt : remboursement du solde de 143 000 \$ pour le développement de la rue Langlois et paiement de 17 000 \$ sur le solde du règlement pour le camion incendie, la balance 99 000 \$ sera refinancée. (Réso. 2016-10-116)

Acceptation d'une soumission pour l'achat d'un véhicule. (Réso. 2016-10-117)

Appui au projet de loi 106 concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses législatives. (Réso 2016-10-118)

BRÈVES NOUVELLES DU CARNAVAL

Le comité organisateur du Carnaval de Saint-Anaclet est déjà à l'œuvre et principalement l'équipe du Lip sync ! Nous vous invitons donc à pratiquer avec vos amis et votre famille pendant le temps des fêtes !!! Les catégories enfants et adultes seront de retour !!! Nous comptons sur vous pour nous offrir tout un spectacle pour notre 50e Carnaval ! À bientôt!

DEUXIÈME DISTRIBUTION DE COMPOST

Nous sommes heureux de pouvoir vous offrir gratuitement du compost encore cette année.

Afin d'accommoder le plus de gens possible, le compost a été livré à notre entrepôt situé sur la rue de la Gare près de la voie ferrée.

La distribution se fera le samedi 5 novembre de 9 h à 12 h.

Le compost étant en vrac, vous devrez apporter vos pelles et contenants et les remplir vous-mêmes. Vous pourrez prendre jusqu'à 240 litres (équivalent au bac brun).

ENTRAINEUR DE PATINAGE

Je suis à la recherche d'un entraîneur ou entraîneuse pour donner des cours de patin pour débutants (4 à 7 ans).

Les cours se tiennent habituellement les samedis ou dimanches matins à raison d'une heure ou deux selon le nombre de groupe.

Les cours sont prévus pour le début de janvier jusqu'à la fermeture de la patinoire.

Le salaire attribué sera évalué selon les compétences.

Communiquez avec Carl au 418 725-5389.

NOUVELLE DE LA FABRIQUE

Bonjour,

L'Opéra de Rimouski tiendra un concert de Noël le dimanche 11 décembre à 14h00 en notre église paroissiale. Votre Assemblée de Fabrique compte sur votre collaboration pour venir les encourager. Les billets sont en ventes auprès des marguilliers, chez Ginette Fleuriste enr., à l'Opéra de Rimouski et auprès des choristes qui participeront à ce concert. Toutes les chorales de la région ont reçu une invitation à se joindre au chœur de l'Opéra. Plusieurs membres de notre chorale de St-Anaclet qui s'investissent avec notre chef de chœur Régis Lavoie tout au long de l'année seront de la représentation. Merci à vous tous de venir les encourager.

Nous comptons sur votre présence en grand nombre.

Maurice Lepage, président, Fabrique de Saint-Anaclet

DÉJEUNER DES CHEVALIERS DE COLOMB DE ST-ANACLET

La population était au rendez-vous lors de notre déjeuner offert le dimanche matin 25 septembre 2016. L'organisation des chevaliers de Colomb de St-Anaclet a servi 220 personnes (enfants et adultes).

Merci à tous mes frères chevaliers et leurs épouses qui ont collaborés au succès de cette activité.

Un gros merci aux gens de St-Anaclet et des paroisses environnantes car sans votre participation cet évènement n'aurait pas lieu.

Le comité des chevaliers de Colomb de St-Anaclet est heureux de participer à la vie active de sa communauté.

Raymond Fournier, secrétaire

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Voici les activités à venir à la bibliothèque Roger-Fournier :

- 4 novembre 2016 à 19h au Pavillon Héritage (collaboration entre le Pavillon et la Bibliothèque) : La conteuse Renée Robitaille sera présente.
- 3 au 6 novembre 2016 : Le Salon du Livre de Rimouski. Comme à chaque année nous auront des auteurs, conteurs ou conférenciers invités. Voir sur notre facebook ou dans le journal « Contact » octobre 2016

19 novembre 2016 : Écris au Père-Noël (3- 8 ans) de 9h à 11h avec les parents (Atmosphère festive et grignotines incluses)

Au plaisir ! Anne Boucher Beaulieu

UN P'TIT PEU D'URBANISME

L'emploi d'un conteneur comme bâtiment accessoire, est-ce permis?

Le 16 février 2016, le règlement de zonage fut modifié afin de permettre l'emploi de conteneur, de boîte de camion, de remorque ou de semi-remorque pour fins d'entreposage d'outillages ou de marchandises et ce, dans des secteurs ciblés. Autrement dit, elles peuvent être utilisées sur des terrains qui font partie des groupes d'usage « Forêt », « Commerce », « Industriel » et « Para Industriel ». Il est donc important de préciser que l'emploi de conteneurs, de boîte de camion, de remorque et de semi-remorque est toujours interdits sur des terrains à vocation résidentielle.

Voici donc l'extrait du chapitre 6.9 du règlement de zonage #428-2014 concernant les normes à suivre pour les bâtiments accessoires et les usages complémentaires aux usages du groupe FORÊT qui stipule à l'article 6.9.6 que :

Un seul bâtiment accessoire est autorisé. Toutefois, il est permis d'y ajouter un seul conteneur de train ou une seule boîte de camion ou une seule remorque ou une seule semi-remorque par terrain et la boîte tel que décrit faisant face à une rue doit être dissimulée par un écran visuel et respecter les normes d'implantation prévues à l'article 6.9.4 de la présente section. »

L'extrait du chapitre 7 du règlement de zonage #428-2014 concernant l'architecture et l'apparence des constructions édicte à l'article 7.2 paragraphe 2 que :

L'emploi de conteneur de train, de boîte de camion, de remorque et de semi-remorque est autorisé dans les zones C-114, I-101, I-102, I-103, I-104 aux fins d'entreposage intérieur. L'utilisation n'est permise que pour les usages des groupes « Commerce », « Industriel » et « Para Industriel » :

L'installation de conteneur de train, de boîte de camion, de remorque ou de semi-remorque n'est autorisée que si une entreprise en activité est sur le terrain;

Un seul conteneur de train ou une seule boîte de camion ou une seule remorque ou une seule semi-remorque est autorisé par terrain;

L'implantation d'une de ces boîtes n'est autorisée que dans la cour arrière et doit respecter les normes d'implantation des bâtiments accessoires;

Pour un terrain d'angle, l'implantation d'une de ces boîtes n'est autorisée que dans la cour la cour arrière, elle doit respecter l'implantation des bâtiments accessoires et la boîte doit être dissimulée par un écran visuel faisant face à la rue;

Pour un terrain dont la cour arrière fait face à une rue, la boîte doit être dissimulée derrière un écran visuel faisant face à la rue;

Pour un terrain adjacent à un terrain résidentiel, la boîte doit être dissimulée par un écran visuel faisant face au terrain résidentiel. »

Donc, n'hésitez pas à m'appeler ou à venir me rencontrer si vous voulez plus de renseignements sur ce sujet. De plus, un permis de construction doit être délivré afin de pouvoir vérifier si l'installation d'une telle construction peut vous être octroyée.

Sur ce, en espérant vous avoir éclairé sur le sujet et au plaisir

L'inspectrice en urbanisme, Marie-Hélène Michaud

Vous avez des questions, des suggestions ou des commentaires ?

municipalite@stanaclet.qc.ca
ou
du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h, 13 h à 16 h 30
tél. : 418 723-2816,
au 318, Principale Ouest

Rédaction : Joanne Pinel
Mise en page : Richard Ruest
Impression : Tendence Impression
Prochaine parution : Décembre 2016
Tombée des articles : 20 novembre 2016

Vous désirez rencontrer le maire ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible sur rendez-vous. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816.

Vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil. Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil. Voici les dates des prochaines séances ordinaires :

7 NOVEMBRE

5 DÉCEMBRE

9 JANVIER

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, Ste-Blandine et St-Fabien viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant. Les parties à St-Fabien se tiendront à l'aréna.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les fins de semaine. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX (5389). La date limite d'inscription est le 9 décembre à 16 h 30.

PRODUITS LIONS

Les produits Lions sont disponibles. Les gâteaux aux fruits (17 \$), les noix (13 \$) et les truffes (10 \$). Les profits vont au fonds des Œuvres du Club.

Pour information : 418-722-7685

Gaétan Pelletier, comité publicité.

FORMATIONS CHEZ ATHÉNA

Athéna informatique offre des formations de groupe concernant l'utilisation de tablette iPad d'Apple et Android.

Dans ces ateliers, vous apprendrez les notions élémentaires et des exercices de manipulation, l'utilisation de la caméra, la navigation sur Internet, l'utilisation du courrier électronique, l'ajout ou l'achat d'applications ainsi que divers réglages.

Cinq séances de 1 h 30 au coût de 125 \$ par participant (taxes et cahier de formation inclus).

Cette formation se tiendra au bureau municipal. Un minimum de cinq participants est requis. Il faut posséder une tablette iPad d'Apple ou une tablette Android.

Pour information, veuillez contacter Mme Claudie Drapeau au 418 722-8535 poste 207 ou par courriel formation@atena.qc.ca

SENTIER NATIONAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel est officiellement fermé depuis le 31 octobre, et ce, pour la période hivernale.

Merci de votre collaboration.

